

Commission municipale du Québec
(Division juridictionnelle)

Date : Le 20 mars 2024

Dossier : CMQ-70551-001 (33608-24)

SOUS LA PRÉSIDENCE DU JUGE ADMINISTRATIF : Joseph-André Roy

**Monique Daoust
Jean-Yves Roy
Jean-Philippe Meunier**

**Julie Andrée Pellerin
Yannick Hervieux
Diane Pellerin**

Demandeurs

c.

Ville de Shawinigan

Défenderesse

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ

DÉCISION

[1] Le 29 janvier 2024, la Ville de Shawinigan a adopté le *Règlement SH-201.8 modifiant le Règlement de lotissement SH-201 de la Ville de Shawinigan (Règlement SH-201.8)*.

[2] Les demandeurs requièrent que la Commission municipale du Québec donne son avis sur la conformité du *Règlement SH-201.8* au schéma d'aménagement et de développement de la Ville¹.

[3] Le 8 mars 2024, la Commission tient une conférence de gestion au cours de laquelle elle explique sa compétence.

[4] Le 19 mars 2024, madame Diane Pellerin, porte-parole des demandeurs, transmet à la Commission un désistement signé par tous les demandeurs².

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC :

- **CONSTATE** le désistement des demandeurs;
- **FERME** le dossier.

JAR/lav

Joseph-André Roy
Juge administratif

M^{me} Diane Pellerin
Porte-parole des demandeurs

M^e Chantal Doucet
Pour la défenderesse

Décision rendue sur dossier

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

¹ *Règlement SH-500.*

² Courriel de Diane Pellerin, du 19 mars 2024.